

## Liste du personnel indispensable à la gestion de la crise

- Services de l'Etat (central et déconcentré) : Personnels des agences régionales de santé (ARS) et des préfectures chargées de la gestion de l'épidémie, Agents du ministère des solidarités et de la santé chargés de la gestion de l'épidémie ;
- Professionnels de santé : Médecins, Sages-femmes, Infirmières, Aides-soignants, Ambulanciers, Pharmaciens, Biologistes, Auxiliaires de vie ;
- Tous les personnels des établissements de santé ;
- Tous les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux suivants : EHPAD et EHPA (personnes âgées), Etablissements pour personnes handicapées, Services d'aide à domicile, Services infirmiers d'aide à domicile, Lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé, Nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus ;
- Professionnel de la petite enfance en établissements d'accueil du jeune enfant, assistants maternels accueillant des personnels prioritaires ;
- Tous les personnels agissant dans le champ de la protection de l'enfance (notamment Aide Sociale à l'Enfance, Protection Médicale Infantile) ;
- Tous les personnels relevant de la Gendarmerie nationale, de la Police nationale, les sapeurs-pompiers ainsi que des préfectures ;